



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules****Groupe de travail des dispositions générales de sécurité****114<sup>e</sup> session**

Genève, 9-13 avril 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la 114<sup>e</sup> session\*.\*\***

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, s'ouvrira le 9 avril 2018 à 14 h 30 et s'achèvera le 13 avril 2018 à 12 h 30.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([grsg@unece.org](mailto:grsg@unece.org)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont à présent disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=1B1dMS>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils devront obtenir un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté en se présentant au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.



## I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars :
  - a) Règlement n° 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) ;
  - b) Règlement n° 118 (Comportement au feu des matériaux).
3. Règlement n° 34 (Prévention des incendies).
4. Amendements aux Règlements relatifs aux vitrages de sécurité :
  - a) Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité) ;
  - b) Règlement n° 43 (Vitrages de sécurité).
5. Sensibilisation à la proximité d'usagers de la route vulnérables :
  - a) Règlement n° 46 (Systèmes de vision indirecte) ;
  - b) Nouveau Règlement sur les systèmes de surveillance de l'angle mort.
6. Amendements aux Règlements concernant les véhicules fonctionnant au gaz :
  - a) Règlement n° 67 (Véhicules alimentés au GPL) ;
  - b) Règlement n° 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).
7. Règlement n° 73 (Dispositifs de protection latérale).
8. Règlement n° 116 (Dispositifs antivol et systèmes d'alarme).
9. Règlement n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).
10. Règlement n° 122 (Système de chauffage).
11. Systèmes automatiques d'appel d'urgence.
12. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).
13. Questions diverses :
  - a) Règlement n° 62 (Dispositifs antivol des cyclomoteurs et motocycles) ;
  - b) Questions diverses.

## II. Annotations

L'ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2018/1/Add.1).

---